



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2019-2020

LB,JS/PG,CE,LW

P.V. PETI 33
P.V. DMCE 14
P.V. SASP 45
P.V. ECEAT 31

Commission des Pétitions

**Commission de la Digitalisation, des Médias et des
Communications**

Commission de la Santé et des Sports

**Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Energie et de
l'Aménagement du territoire**

Procès-verbal de la réunion du 06 octobre 2020

Ordre du jour :

- 1. DÉBAT PUBLIC : Pétition publique 1560 – Stopper définitivement le déploiement de la 5G au Luxembourg**
- 2. Conclusions des commissions**

*

Présents : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Mme Simone Asselborn-Bintz, M. André Bauler, M. Frank Colabianchi, M. Mars Di Bartolomeo, M. Paul Galles, Mme Chantal Gary, M. Marc Goergen, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Marc Hansen, Mme Octavie Modert, Mme Lydia Mutsch, M. Marco Schank, membres de la Commission des Pétitions

M. David Wagner, observateur délégué

Mme Diane Adehm, M. Guy Arendt, M. Carlo Back, M. Sven Clement, M. Marc Hansen, M. Pim Knaff, M. Marc Lies, Mme Octavie Modert, Mme Lydia Mutsch, Mme Viviane Reding, membres de la Commission de la Digitalisation, des Médias et des Communications

M. David Wagner, observateur délégué

M. Gilles Baum, M. Marc Baum, M. Mars Di Bartolomeo, M. Jeff Engelen, M. Gusty Graas, M. Marc Hansen, Mme Cécile Hemmen, Mme Josée Lorsché, membres de la Commission de la Santé et des Sports

M. Sven Clement, observateur délégué

M. Carlo Back, M. André Bauler, M. François Benoy, Mme Stéphanie Empain, M. Georges Engel, M. Paul Galles, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Aly Kaes, M. Fernand Kartheiser, M. Gilles Roth, M. Marco Schank, M. David Wagner, membres de la Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Energie et de l'Aménagement du territoire

M. Marc Goergen, observateur délégué

M. Xavier Bettel, Ministre des Communications et des Médias

Mme Paulette Lenert, Ministre de la Santé

Mme Carole Dieschbourg, Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

Mme Concetta Valvason, Mme Cynthia Laroche, M. Brent Frere, M. Jörn Gutbier, M. Jean-Louis Ringlet, pétitionnaires

Mme Liz Thielen, Attaché de presse du Premier Ministre

Mme Anne-Catherine Ries, Directeur du Service des Médias et des Communications (Ministère d'État)

M. Eric Krier, du Service des Médias et des Communications (Ministère d'État)

M. Thomas Schoos, du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

M. Fernand Muller, de l'Administration de l'environnement (Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable)

M. Laurent Besch, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Gast Gibéryen, membre de la Commission des Pétitions

Mme Djuna Bernard, Mme Francine Closener, Mme Carole Hartmann, M. Roy Reding, M. Serge Wilmes, membres de la Commission de la Digitalisation, des Médias et des Communications

Mme Francine Closener, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Carole Hartmann, Mme Françoise Hetto-Gaasch, M. Georges Mischo, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler, membres de la Commission de la Santé et des Sports

*

Présidence : Mme Nancy Arendt, Présidente de la Commission des Pétitions

*

1. DÉBAT PUBLIC : Pétition publique 1560 – Stopper définitivement le déploiement de la 5G au Luxembourg

Allocution de Monsieur Fernand Etgen, Président de la Chambre des Députés

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux Députés et aux Présidents des différentes commissions parlementaires, il souhaite la bienvenue aux membres présents du gouvernement, aux pétitionnaires et au public qui assiste sur place et par le moyen de la transmission télévisée au présent débat public. Monsieur le Président félicite les pétitionnaires pour leur initiative et rappelle que la pétition 1560, qui revendique un arrêt définitif de la mise en place du réseau 5G, a obtenu 7.306 signatures validées par les services de la Chambre des Députés.

Allocution de Madame Nancy Arendt, Présidente de la Commission des Pétitions

Avant d'expliquer le déroulement prévu pour le présent débat public, Madame la Présidente constate que malgré les contraintes qu'imposent les mesures sanitaires relatives à la pandémie du Covid-19, un nombre important de spectateurs se sont déplacés au Cercle pour suivre la discussion menée dans le cadre du présent débat. L'oratrice félicite les pétitionnaires pour leur démarche et estime que le sujet du développement du réseau 5G éveille de nombreuses craintes auprès de la population. Madame la Présidente estime qu'il faut prendre au sérieux ces craintes et qu'il appartient au monde politique de livrer de meilleures informations. Il convient d'apaiser les angoisses. Il convient également de trouver un bon équilibre entre les considérations de santé, qui sont absolument prioritaires, et les chances d'avenir que présentent les développements dans le monde digitalisé. L'oratrice rappelle que d'autres pétitionnaires avaient auparavant déjà tenté de thématiser le développement de cette nouvelle technologie, mais ils n'ont pas obtenu le seuil nécessaire à l'organisation d'un débat public. Vu la technicité de la matière, il est compréhensible que l'initiatrice de la pétition 1560 se fait accompagner d'experts. Quant au déroulement des débats, les discussions se feront en langue luxembourgeoise et, si nécessaire, les questions et les réponses peuvent se faire en français et en allemand.

Intervention des pétitionnaires

Madame Concetta Valvason, initiatrice de la présente pétition, regrette que le débat public n'offre qu'un temps limité pour s'exprimer.

L'oratrice estime que le gouvernement essaie de vendre le 5G comme une technologie inoffensive en argumentant qu'il s'agit d'une technologie similaire au 1G, 2G, 3G et 4G. Or, selon Madame la pétitionnaire, le 5G, à la différence des systèmes précédents, émet des micro-ondes, ce qui constituerait un fait nouveau. L'oratrice constate que face à cette nouvelle technologie, des études d'impact à longue durée font défaut. La pétitionnaire reproche aux autorités d'exposer les citoyens à des radiations, les citoyens feraient alors fonction de cobayes.

En se basant sur des études américaines, l'oratrice estime que le 5G peut avoir comme conséquence de provoquer auprès des gens des problèmes neurologiques et cardiologiques, des troubles génétiques, une altération de la fertilité et une augmentation du risque de cancer.

L'oratrice évoque encore d'autres études, notamment menées en France, qui commencent à s'intéresser au phénomène et visent à une nouvelle classification des phénomènes de radiation. Elle évoque également un impact des radiations sur les animaux.

L'oratrice déplore l'impact de l'introduction du 5G sur l'environnement et le climat, la nouvelle technologie étant énergivore. La pétitionnaire critique le remplacement à un rythme élevé de téléphones cellulaires qu'induit le recours au 5G. L'impact sur l'environnement et, partant, sur le climat sera, selon l'oratrice, néfaste.

La pétitionnaire demande à qui la nouvelle technologie pourrait bien être utile. Elle constate d'une part que les gens sont accros de leur smartphone et l'oratrice relève d'autre part l'impact économique dont profitent quelques-uns.

La pétitionnaire se réfère ensuite à une heure d'actualité à la Chambre des Députés qui, en 2018 était consacrée à la stratégie d'exploitation et la recherche scientifique concernant les technologies « 4G », « 5G » respectivement « 6G ». L'oratrice en retient que les Députés y insistaient sur le respect de la santé de la population.

La pétitionnaire conclut en disant que les Députés ont encore la possibilité de réagir et de prendre leur responsabilité.

Le pétitionnaire Joern Gutbier constate que l'état des études scientifiques relatives au 5G est inquiétant car des études à longue durée sont inexistantes. Or, il faudrait pouvoir définir à présent une politique qui soit prévoyante.

L'orateur signale que des centaines de scientifiques et de très nombreuses associations réclament un moratoire pour l'instauration du 5G.

L'orateur relève que le raisonnement selon lequel une prévention n'est pas nécessaire parce qu'il n'y a pas de preuves de la nocivité des rayonnements visés est intenable et provient en fait du lobby qui entend promouvoir cette nouvelle technologie. Faire siens ces raisonnements revient à exposer la population à des rayonnements sans offrir de protection.

L'orateur relève des recommandations récentes provenant de l'« *International Commission for Non Ionizing Radiation Protection* » (ICNIRP), qui se prononce favorablement quant à l'introduction du 5G. Or, le pétitionnaire donne à considérer que cette commission est un cartel proche de l'industrie. L'orateur reproche à cette commission de remettre en question des données scientifiques afin de semer le doute quant à la nocivité de la nouvelle technologie, notamment auprès du monde politique.

Le pétitionnaire signale qu'un accès mobile aux données digitalisées est également faisable sans avoir recours au 5G, respectivement à une technologie basée sur des rayonnements. Il constate que des services peuvent être offerts en généralisant la distinction entre services offerts à domicile et services mobiles, les services à domicile pouvant être offerts par un développement conséquent des fibres optiques. L'orateur pense de plus qu'il convient de dissocier les systèmes à fibres optiques et ceux fondés sur des rayonnements, au lieu de les opérer en parallèle.

Le pétitionnaire réclame encore de nouveaux seuils limites fondés sur des connaissances médicales. Il estime que le seuil de 3 volts par mètre, prévu au Luxembourg comme limite maximale pour l'intensité du champ électrique peut facilement être amélioré et révisé vers le bas. Un seuil européen, datant de 2000, ne tolérait que 0,2 volts par mètre. Le pétitionnaire revendique que chaque logement doit devenir un lieu sûr à l'abri des rayonnements.

Dans le cas contraire, la politique expose les citoyens et le climat à des risques, estime l'orateur qui souligne encore une fois que l'introduction du 5G n'est autre chose qu'une nouvelle modalité commerciale. Le pétitionnaire exige que le monde politique devienne actif et choisisse une politique de précaution face au 5G.

Échange de vues entre les Députés et les pétitionnaires

Monsieur le Député Marc Hansen remercie les pétitionnaires pour leur initiative.

L'orateur estime que le sujet préoccupe un nombre important de gens en Europe, notamment en ce qui concerne les incidences du 5G en matière de radiation, son impact sur le climat ou les répercussions en matière de souveraineté digitale.

Un impact potentiel en matière de santé est lié aux rayonnements électromagnétiques. L'orateur constate à ce propos qu'il faut considérer que c'est le dosage qui fait le poison. Les rayonnements en question ne sont pas *de facto* nocifs, mais tout dépend de l'intensité et de la quantité du rayonnement.

L'orateur constate que pour l'intensité du champ électrique, le Luxembourg impose un seuil maximal de 3 volts par mètre, alors que le seuil toléré au niveau européen est de 61 volts par mètre. La France et l'Allemagne appliquent d'ailleurs le seuil européen.

Monsieur le Député signale que le Grand-Duché de Luxembourg a choisi de faire jouer la transparence, en mettant depuis 2017 à disposition du public un cadastre accessible sur le site *geoportail*,

L'orateur demande si les pétitionnaires estiment qu'il convient de supprimer le 2G et le 3G lors de l'introduction du 5G.

L'affirmation des critiques du 5G est qu'il s'agit d'un rayonnement à haute fréquence. Or, l'orateur constate que tel n'est pas le cas pour les fréquences attribuées jusqu'à présent au Luxembourg. Il s'agit en effet d'une bande de 700 Mhz, donc inférieure aux fréquences qu'utilisent actuellement les téléphones cellulaires. Et il s'agit d'une bande de 3,6 GHz, supérieure en effet aux fréquences actuelles de la téléphonie mobile.

Une troisième bande de fréquences, qui n'a pas encore été attribuée, sera de l'ordre de 26 GHz. Monsieur le Député estime que cette fréquence représente une nouveauté et que ses effets ont jusqu'alors été peu étudiés. Cette fréquence élevée nécessite en effet un réseau d'antennes plus dense.

L'orateur constate encore que les téléphones cellulaires constituent actuellement une source de rayonnements importante, présentant la potentialité d'être cancérigènes. Il estime qu'il serait important que l'on minimise cette source de risque.

L'orateur aimerait savoir ce que pensent les pétitionnaires à propos des rayonnements de cette provenance ?

Le pétitionnaire Joern Gutbier constate qu'un rayonnement émettant dans une bande de 3,6 GHz est proche des rayonnements déjà existants. Toutefois, même une légère variation peut déjà entraîner, selon l'orateur, une importante réaction biologique. Le pétitionnaire constate qu'il n'y a pas d'études à ce sujet.

L'orateur constate par ailleurs que si le 4G fonctionnait dans une fourchette de 10 à 20 Mhz, le 5G peut aller jusqu'à 100 Mhz. Une fois de plus, l'orateur déplore le manque de connaissances scientifiques à cet égard sur les impacts éventuels en matière biologique.

Le pétitionnaire constate que le 5G permet d'émettre et de recevoir des signaux sur un seul et même canal. L'impact de cette technologie n'est pas connu.

Tous les éléments ainsi cités démontrent que l'argumentation selon laquelle les fréquences utilisées par le 5G approchent celles qui existent déjà aujourd'hui et ne seraient dès lors pas problématiques ne tient pas la route, pense l'orateur. Il se réfère à une série de scientifiques qui demandent avec insistance que l'on minimise les

rayonnements.

L'orateur est d'avis qu'il est possible de transmettre des données avec moins d'énergie. Or, au lieu de supprimer des systèmes, force est de constater que l'on en rajoute sans cesse.

Madame la Députée Viviane Reding remercie les pétitionnaires pour leur initiative. Elle constate que les citoyens sont inquiets face à l'introduction de la nouvelle technologie du 5G. L'oratrice souligne qu'il faut prendre au sérieux les inquiétudes des gens et qu'il faut essayer d'y apporter des réponses. L'oratrice souligne qu'en Europe prévaut le principe de la précaution, un principe qui est ancré dans les mentalités des gens de ce continent.

Madame la Députée s'attend de la part du gouvernement luxembourgeois et de Monsieur le Premier ministre que le Luxembourg fait prévaloir le principe de précaution et que les seuils maxima définis au niveau européen ne seront pas dépassés et que l'on reste largement en-dessous de ces seuils. Prendre au sérieux les inquiétudes des citoyens est aussi la seconde nature des Députés, affirme l'oratrice.

Madame la Députée se penche sur les étapes prévues pour l'introduction du 5G. Elle constate que le 4G continue d'abord à fonctionner et que les applications sur base du 5G concernent tout d'abord le monde économique. Il s'agit d'applications en matière de robotique, de télémédecine et de transports. La question qui se dégage alors est de savoir si l'on aura à faire à un accroissement des rayonnements ou si les rayonnements vont diminuer par un effet de substitution des technologies.

Concernant les répercussions en matière de santé, il n'est à l'heure actuelle pas encore possible de se prononcer car il n'existe pas encore d'études fondées à long terme.

La question est de savoir de quelle manière sont impactés les rayonnements ambiants si le développement du 5G va de pair avec une réduction des applications nécessitant le réseau 4G.

Les citoyens qui posent des questions à ce sujet obtiennent des réponses contradictoires, regrette l'oratrice.

Dans un pareil cas, il est important d'informer avec la population le mieux possible. L'oratrice salue la documentation publiée au sujet du 5G par le site *science.lu*, qui présente tous les aspects de la question. L'oratrice est convaincue qu'il faut que les citoyens disposent de toutes les informations possibles pour se faire une idée eux-mêmes et pour ainsi vaincre l'angoisse qui risque autrement de les gagner.

La pétitionnaire Concetta Valvason constate que le manque d'études ne permet aucune affirmation concrète relative aux effets des rayonnements.

Elle estime que les rayonnements émis par les téléphones cellulaires sont cancérogènes, alors que leur fréquence est de 1,8 GHz.

Le pétitionnaire Brent Frere n'est pas convaincu qu'une diminution de l'utilisation du 4G pour compenser en quelque sorte l'introduction du 5G soit d'office bénéfique. L'orateur pense que le 5G augmentera la fréquence utilisée au cours des prochaines années jusqu'à 300 GHz, ce qui constitue un problème. La modulation de longueurs d'onde aura certainement une répercussion sur les systèmes biologiques, estime l'orateur.

Monsieur le Député David Wagner regrette que le sujet de la digitalisation ne fasse pas plus souvent l'objet d'un débat à la Chambre des Députés. Mise à part des

considérations relatives à l'impact sur la santé, l'introduction du 5G soulève encore des questions d'une autre nature. Ainsi, le 5G a vocation de promouvoir l'internet des objets, il devra rendre possible des voitures autonomes, il est évoqué comme une solution pour les problèmes sociaux et environnementaux.

Monsieur le Député demande aux pétitionnaires s'ils estiment qu'il suffise de se focaliser sur la question des rayonnements en relation avec l'introduction du 5G alors que d'autres questions y relatives devraient être débattues, comme notamment la question des besoins réels et profonds de l'Humanité, du contrôle de la technologie et de la légitimité de ceux qui exercent ce contrôle. A-t-on vraiment encore besoin de voitures qui circulent de manière autonome, demande le Député.

La pétitionnaire Concetta Valvason explique que les questions soulevées par Monsieur le Député David Wagner préoccupent également les pétitionnaires. L'oratrice constate que l'introduction du 5G au Luxembourg se fait sans autre forme de discussion. La pétitionnaire réclame un débat au sujet de la dictature digitale qu'elle affirme ressentir. Il y aurait un vaste débat à mener étant donné le nombre important d'aspects différents liés à cette nouvelle technologie. L'oratrice estime qu'il appartient aux Députés de prendre leurs responsabilités et de lancer ce genre de débats.

Madame la Députée Lydia Mutsch félicite les pétitionnaires pour le nombre important de signatures remporté par leur pétition. Cela démontre le besoin de mener un débat au sujet du 5G. Etant membre de la Commission de la digitalisation et de la Commission de l'économie, Madame la Députée est familière avec les arguments selon lesquels il est important de ne pas rater le train en marche qui mène vers une propagation du 5G en Europe. L'oratrice rappelle qu'elle est aussi familière avec les politiques de santé.

L'oratrice rappelle qu'en 2019 a eu lieu une heure d'actualité à la Chambre des Députés où la plupart des intervenants ont justement thématiques ces deux aspects : l'économique et la santé.

N'étant elle-même pas experte en la matière, Madame la Députée salue le site *science.lu* et la documentation détaillée y présentée sur la question du 5G. Elle estime que les auteurs de ce site ont présenté le pour et le contre d'une manière sérieuse. L'oratrice cite un constat publié sur ce site : au stade actuel de la science, il n'est pas encore possible de dire avec certitude que les rayonnements en question soient nocifs. Il n'y a pas lieu de paniquer, notamment aussi parce que la mise en place du 5G se fait progressivement.

L'oratrice estime que la Chambre des Députés ainsi que le gouvernement ont une approche raisonnable qui consiste à rester bien en-dessous des seuils maxima tolérés. Ce qui signifie que même si l'on se prononce en faveur du 5G, le souci pour la santé de la population n'est pas écarté.

L'oratrice estime qu'il s'agit là d'une attitude responsable et elle n'estime pas que le monde politique ait choisi de fermer les yeux devant les questions soulevées à propos de cette nouvelle technologie.

Partant, l'oratrice demande aux pétitionnaires s'ils ont pris note de l'existence de la position nuancée du Grand-Duché de Luxembourg.

Le pétitionnaire Joern Gutbier concède que le seuil des 3 volts par mètre appliqué au Luxembourg constitue en effet une exception en Europe. Pourtant, il met en garde devant la méthodologie de mesure, car il s'agit ici d'une valeur moyenne qui fait abstraction des pics mesurables. L'orateur, à l'instar de certains scientifiques, revendique un seuil maximal de 0,2 volts par mètre, donc bien en-dessous du seuil

maximal appliqué par le Grand-Duché.

L'orateur précise qu'il n'est pas opposé au progrès technologique. Il attire l'attention sur les différentes applications possibles de ces nouvelles technologies. L'orateur estime que le 5G peut se concevoir dans un bâtiment industriel sans qu'il n'y ait une présence d'êtres humains. Par contre, afin de faire circuler des voitures en toute autonomie, le 5G n'est pas concevable, ne fut-ce que pour éviter le risque d'un espace blanc où les connexions sont interrompues. Tout au plus, cette technologie permet, selon l'orateur, d'ajouter un système supplémentaire de sécurisation de la conduite.

Le pétitionnaire répète sa revendication qu'il faut préférer un développement des fibres optiques pour en équiper les ménages, au lieu de recourir au 5G pour des applications à domicile.

L'orateur pense que personne n'a vraiment besoin d'accéder en dix minutes à dix vidéos, alors qu'il faudrait trente heures pour les visionner.

Monsieur le Député Sven Clement remercie les pétitionnaires et constate qu'il y a de nombreuses questions ouvertes qui subsistent et auxquelles il faut apporter une réponse, sans que l'on décide de haut en bas de l'introduction d'une nouvelle technologie.

Il demande aux pétitionnaires quelles sont les informations concrètes qu'ils désirent obtenir de la part du monde politique. Monsieur le Député demande ensuite si le cadastre des rayonnements, tel qu'il existe à présent, est suffisant à leurs yeux ou s'il existe un besoin d'information au-delà de ce cadastre.

L'orateur constate encore que la fréquence des 700 Mhz est la bande utilisée par la télévision. Il demande si la télévision est dès lors à considérer comme étant cancérigène.

Pour des fréquences plus élevées, tel que la fréquence de 3,5GHz, il manque des études.

L'orateur demande aux pétitionnaires de bien vouloir préciser leurs revendications. Est-ce que la technologie visée est acceptable dans des bâtiments industriels alors qu'elle ne l'est pas à domicile ? Faut-il un contrôle particulier des réseaux, un contrôle plus démocratique ?

Monsieur le Député Marc Baum remercie les pétitionnaires pour avoir amorcé le débat. Quant aux conclusions d'un débat sur le 5G, il y a encore de nombreux aspects qui méritent d'être creusés davantage.

L'orateur demande quel peut bien être la nécessité sociale de disposer d'un réseau 5G, alors que même le 3G n'est pas disponible partout.

L'orateur n'est pas rassuré par la documentation publiée par *science.lu* car les auteurs de ce site disent eux-mêmes que des informations scientifiques manquent pour se prononcer avec certitude sur les dangers de la nouvelle technologie.

Monsieur le Député rappelle que 70 députés de l'Assemblée nationale française ont demandé un moratoire face à l'introduction du 5G jusqu'à ce que les nombreuses questions ouvertes soient enfin clarifiées. En France, l'Agence nationale de sécurité

sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)¹ soutient la recherche relative aux radiofréquences et les risques sanitaires potentiels associés à l'intensité d'utilisation des nouvelles technologies sans fil. L'orateur s'attend à un rapport sur ces sujets dans le courant de l'année prochaine.

Monsieur le Député demande aux pétitionnaires s'ils seraient d'accord avec un moratoire.

Monsieur le Député Fernand Kartheiser remercie les pétitionnaires pour leurs explications et adresse d'abord une question au gouvernement. Il aimerait savoir si l'on dispose encore des moyens financiers suffisants pour continuer à développer d'autres réseaux que le 5G.

L'orateur demande ensuite aux pétitionnaires s'ils ont des connaissances ou s'ils disposent d'exemples où le 5G a mené à un contrôle étatique resserré, où un Etat s'est mué en Etat policier.

La pétitionnaire Concetta Valvason précise que l'on ne demande pas d'informations supplémentaires de la part du monde politique mais que l'on a besoin de disposer d'études indépendantes menées à long terme permettant d'apprécier les implications de la nouvelle technologie du 5G. L'oratrice exige que l'on étudie d'abord le phénomène. Elle affirme ensuite qu'à partir d'une fréquence de 700 Mhz apparaissent des légions génétiques et elle exige que l'on ne ferme pas les yeux devant ce danger.

Quant au cadastre des rayonnements électromagnétiques, la pétitionnaire affirme ne pas y avoir découvert une antenne 5G. Elle rappelle que le seuil des 3 volts par mètre n'est qu'une moyenne et elle exige un accès à toutes les données mesurées. L'oratrice se demande quel peut bien être l'effet des rayonnements émis par les téléphones cellulaires de quelque 6000 étudiants des grands lycées au *Geesseknäppchen*.

En ce qui concerne un éventuel moratoire, l'oratrice s'exprime en sa faveur. Il conviendrait en effet d'attendre suffisamment longtemps pour disposer d'études à long terme qui soient aussi confirmées par des pairs. L'exigence d'un moratoire implique donc aussi que des études soient menées d'une manière sérieuse et soient scientifiquement fondées.

L'oratrice souligne que les pétitionnaires sont en faveur du progrès technologique, pour autant qu'il ne nuise pas aux êtres humains et à l'environnement.

Quant à l'application du 5G pour les besoins de la télémédecine, l'oratrice pense que des opérations à distance ont déjà été menées entre New York et Strasbourg sans disposer de la technologie du 5G.

-
- ¹ L'Anses finance, via le Programme national de recherche environnement santé travail et son appel à projets spécifique « radiofréquences et santé », des recherches visant à produire les données nécessaires pour évaluer les risques sanitaires.
 - Des « projets d'investigation exploratoire » proposés et financés par l'Anses permettent de réaliser des recherches ciblées spécifiques. Ont ainsi été menés une étude épidémiologique relative aux symptômes déclarés par les riverains d'antennes-relais de téléphonie mobile ; un projet visant à améliorer le recueil de données cliniques pour l'étude de l'électro hypersensibilité ; et une étude dont l'objectif est d'identifier et caractériser les évolutions de l'exposition aux radiofréquences liées aux nouveaux usages et évolutions technologiques des télécommunications sans fil.
 - L'Agence cofinance le volet français de l'étude Cosmos, grande étude épidémiologique internationale sur les potentiels risques sanitaires associés à l'intensité d'utilisation des nouvelles technologies sans-fil (téléphone mobile, tablette, etc.).

Le pétitionnaire Brent Frere estime qu'une technologie basée sur les longueurs d'onde courtes permet d'équiper de nombreux appareils électroniques et de les muer en technologie d'espionnage étant donné que l'on arrive alors à tracer avec exactitude leurs utilisateurs.

Intervention des membres du gouvernement

Intervention de Monsieur Xavier Bettel, Premier ministre, Ministre de la Communication et des Médias

Monsieur le Premier Ministre souligne que les questions d'ordre sanitaire doivent impérativement être considérées s'il est question de l'introduction d'une nouvelle technologie comme le 5G.

Monsieur le Premier Ministre donne à considérer que nous vivons aujourd'hui dans un monde digitalisé. L'outil de prédilection est le téléphone cellulaire, le smartphone. L'orateur rappelle les évolutions récentes en matière de « homeschooling », de télémédecine, de télétravail. Nous évoluons dans un monde de plus en plus digitalisé, estime Xavier Bettel.

L'orateur tient à souligner que le gouvernement luxembourgeois a le souci de thématiser les risques potentiels liés à la nouvelle technologie du 5G. Ainsi, il rappelle que le Grand-Duché était le seul pays à faire acter dans le cadre d'un récent Conseil européen que les aspects de santé et les aspects environnementaux sont importants et doivent être pris en considération. Monsieur le Premier Ministre constate dans ce contexte aussi que les autres pays ne se préoccupaient pas autant de ces aspects.

L'orateur affirme que le gouvernement n'est pas un adepte inconditionnel de la digitalisation, mais entend évaluer le pour et le contre des différents aspects y relatifs.

Monsieur le Premier Ministre rappelle l'accord de coalition. Depuis septembre 2018, la stratégie du gouvernement en matière de réseaux de communication est connue. A commencer avec des projets-pilotes comprenant d'abord le mesurage exact de champs électromagnétiques.

L'orateur rappelle le grand effort d'investissement réalisé pour assurer l'extension des fibres optiques. Certes, il existe des régions non encore desservies. Les investissements pour le déploiement des fibres optiques vont donc être continués.

Monsieur le Premier Ministre donne à considérer que le plus grand effort d'investissement dans le développement du 5G provient des entreprises. L'argument que le gouvernement maintienne le développement de cette technologie par peur de perdre ses investissements ne tient dès lors pas la route.

Monsieur le Premier Ministre rappelle encore que des conférences publiques ont été organisées pour informer et débattre sur le 5G.

L'orateur rappelle ensuite le débat d'actualité qui a eu lieu à ce sujet à la Chambre des Députés en juin 2019. Lors de ce débat, les différents partis politiques ont tous été d'accords qu'il convient de développer le 5G et de ne pas rater cette importante étape technologique.

Monsieur le Premier Ministre conclut que le gouvernement ne pousse pas dans une certaine direction, mais qu'il agit dans le respect du principe de précaution.

Intervention de Madame Carole Dieschbourg, Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

Madame la Ministre remercie les pétitionnaires et les Députés pour le débat qui vient d'avoir lieu. Elle constate que face au développement de nouvelles technologies existent des craintes qu'il convient de prendre au sérieux. Il importe que les nouvelles technologies soient encadrées. Madame la Ministre constate que les pétitionnaires distinguent d'une part entre les fréquences de 700 Mhz et de 3,6 GHz qui sont mises en place dans une première phase et, d'autre part, la fréquence de 26 GHz, appelée à être mise en place dans une deuxième phase.

Madame la Ministre rappelle les recommandations qui existent au niveau européen en relation avec l'exposition à des fréquences électromagnétiques. Un seuil de 61 volts par mètre est préconisé comme seuil maximal à ne pas dépasser.

Or, le Luxembourg a toujours veillé à rester bien en-dessous d'un tel seuil. C'est en effet le principe de précaution qui prévaut au Grand-Duché, souligne l'oratrice. Concernant le risque résiduel qui subsiste, il convient de l'appréhender selon une série de critères.

Madame la Ministre donne à cet effet un aperçu de l'approche qui est retenue :

Il faut disposer des meilleures informations possibles et agir dans le respect d'une grande transparence tout en faisant prévaloir le principe de précaution.

L'autorisation d'exploitation pour les établissements classés (commodo/incommodo) prévoit pour le réseau du 5G un maximum d'intensité d'émission de 3 volts par mètre. D'éventuels pics ne peuvent pas dépasser le double de la valeur moyenne.

Les autorisations ne sont attribuées que pour une durée restreinte. Elles sont en effet limitées à une durée d'une année.

La procédure de mesure est axée autour de chaque antenne pris isolément. Chaque antenne doit respecter les seuils maxima. L'Administration de l'environnement, en coopération avec les autres administrations compétentes, comme notamment l'Inspection du travail et des mines, assure un monitoring et une documentation.

Le monitoring est effectué sur des points définis et permet de constater le cumul des valeurs mesurées. Dans 83 % des cas, une valeur inférieure à 1 volt par mètre a été constatée.

Un autre élément est l'effort de transparence qui se traduit par l'existence, depuis 2017, d'un cadastre dédié sur le site *geoportal*. Y sont publiés les rapports et informations relatives aux seuils mesurés.

Par ailleurs, Madame la Ministre rappelle que la population est également informée dans le cadre de la procédure des autorisations d'exploitation pour les établissements classés (commodo/incommodo). L'attribution de fréquences est publiée par la voie d'un communiqué de presse.

Madame la Ministre rappelle encore le haut degré de coopération entre les ministères compétents. Y prévaut le principe de précaution.

Madame la Ministre admet que le développement de la digitalisation mène aussi à une prolifération d'appareils auprès des utilisateurs qui n'est pas satisfaisante d'un point de vue de leur durabilité. Il y a également le volet social qu'il convient de considérer dans le développement de ce phénomène. Madame la Ministre entend rester vigilante dans le domaine de compétence qui est le sien.

Intervention de Madame Paulette Lenert, Ministre de la Santé

Madame la Ministre de la Santé constate que le développement de la digitalisation entraîne des risques et des opportunités. Il convient de les thématiser. En ce sens, le débat reste important et il n'est pas clos.

Selon Madame la Ministre, le Luxembourg a toujours adopté une position nuancée. Le débat sur les effets du développement digital continue à être mené. Les autorités restent ouvertes par rapport aux développements et aux nouvelles connaissances qui peuvent apparaître dans ce contexte.

Madame la Ministre de la Santé rappelle encore le rôle de la Division de la médecine environnementale, qui est à la disposition des citoyens et peut agir en cas de questions soulevées à propos des effets individuels liés à des rayonnements. Dans ce contexte, Madame la Ministre se réfère à un rapport commandité par l'Assemblée nationale française, où l'on attend les résultats avec un grand intérêt.

Si la digitalisation permet d'éclorre de nouvelles activités et possibilités, il convient, selon Madame la Ministre, de toujours se poser la question sur leur opportunité. L'oratrice estime qu'il serait difficilement admissible qu'un tel développement ne se fasse que pour assouvir des passions ludiques.

Finalement, Madame la Ministre répète qu'en matière de médecine environnementale, le débat est loin d'être arrivé à son terme.

Intervention finale des pétitionnaires

Madame Concetta Valvason salue l'approche de Madame la Ministre de la Santé, en particulier l'affirmation que le débat est loin d'être arrivé à son terme et continue à être mené. En effet, les implications sont complexes, et peuvent aller jusqu'à des considérations relatives à la protection de la vie privée, estime l'oratrice.

Madame la pétitionnaire pense par contre que les explications de Monsieur le Premier ministre, selon lesquelles une information du public en amont de l'attribution des fréquences du 5G a été réalisée, ne sont pas satisfaisantes. L'oratrice estime que le présent débat ainsi que deux conférences publiques sont insuffisants. Elle exige de faire participer davantage la société civile. L'oratrice exprime son incompréhension face à l'attribution des fréquences qui s'est faite sans attendre les conclusions du présent débat public.

La pétitionnaire estime qu'il s'agit d'une question d'éthique, au même titre que la lutte contre le tabagisme.

L'oratrice explique que les compagnies d'assurance et de réassurance qualifient le risque des rayonnements comme étant trop élevé pour développer des produits d'assurance à cet égard.

Le manque d'études ne signifie pas qu'il n'y ait aucun risque, répète l'oratrice.

Dès lors, les pétitionnaires exigent : un moratoire, un arrêt immédiat du développement du 5G jusqu'à ce que des études sérieuses soient disponibles et, finalement, la définition de zones blanches pour les personnes hypersensibles.

L'oratrice souligne que l'Etat a une responsabilité à assumer par rapport aux risques de santé qui peuvent menacer ses citoyens.

Madame la pétitionnaire refuse que les gens soient utilisés en tant que cobayes, refuse

une surveillance digitale, refuse l'exploitation de ressources avec ses implications néfastes sur le climat.

L'oratrice affirme ne pas être opposée au progrès, mais qu'il faut viser une meilleure qualité de vie. Elle estime que dans ce dossier, ce sont les lobbyistes qui mènent la barque. L'oratrice demande aux responsables politiques ce qu'ils vont répondre à leurs enfants s'ils ignorent les mises en garde mises en avant par les pétitionnaires.

La pétitionnaire remercie Madame la Ministre de la Santé pour avoir affirmé que le débat est loin d'être clos. Elle rappelle par ailleurs que les pétitionnaires font partie d'un mouvement plus large, à caractère international, et que 11 villes françaises et 600 communes italiennes ont décidé de leur part de mettre en place un moratoire.

Madame la pétitionnaire remet ensuite un livre à Madame la Ministre de la Santé, dont l'auteur est la présidente de l'association belge des personnes hypersensibles.

2. Conclusions des commissions

Les Députés retiennent les conclusions suivantes :

- Le débat au sujet de l'introduction du 5G n'est pas clos !
- Il sera tenu compte des nouvelles connaissances scientifiques en la matière, en particulier dans le cadre des autorisations restreintes qui sont limitées à la durée d'une année.
- Il n'y aura pas de moratoire relatif au développement du 5G.
- Le gouvernement est tenu d'informer amplement et d'une manière proactive au sujet du développement de la nouvelle technologie.
- Début 2021 doit avoir lieu un échange de vues au sein de la Commission de la Digitalisation, des Médias et des Communications en vue de préparer un débat approfondi au sujet du 5G à la Chambre des Députés.

Luxembourg, le 6 novembre 2020

Le Secrétaire-administrateur,
Joé Spier

La Présidente de la Commission des Pétitions,
Nancy Arendt épouse Kemp

Le Secrétaire-administrateur,
Laurent Besch